

EquiLiberté

Fédération Nationale des Randonneurs Equestres

Info

Liberté, j'écris ton nom

Rassemblement National 2017

Une première en autonomie

Le trophée Guy Bouillaud

Cheval de Cœur

Chemins en Fête

Alerte santé

N°30 . septembre 2017



Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

Edito

Une démocratie

EquiLiberté, avec son Conseil d'Administration, s'enquiert de tous les sujets qui lui sont proposés et certains sont quelquefois délicats et sensibles. Toutefois, selon le principe des associations "une personne une voix", les débats et les échanges restent sereins et les divers points de vue sont entendus et écoutés. Et, du vote, ressort la position majoritaire qui vous est transmise comme ligne de conduite préconisée.

Ensuite, chacun est libre à titre individuel de son application sous sa propre responsabilité. Et, selon le fameux principe "la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres", ce positionnement individuel ne doit pas entraver les avis divergents, ni mettre en danger nos autres amis randonneurs.

La période estivale a été favorable aux randonnées ensoleillées de toute nature. Elles ont été nombreuses dans vos régions et vos départements avec des fréquentations souvent importantes.

Les plus chanceux d'entre eux auront pu découvrir, lors du rassemblement national de juillet les merveilleux chemins ombragés de Vimoutiers et ses alentours. Avec ses bénévoles, Frédéric Bouix et consorts ont réalisé des prouesses pour le plaisir, la restauration et les emplacements des randonneurs équestres. Lors de ces journées ensoleillées, nous avons eu le plaisir d'accueillir des invités avec, d'une part, Patrick Marsaudon et son célèbre "Caramel" et, d'autre part, Elisabeth Quincé Présidente nationale du CODEVER. Le premier qui nous fait l'honneur d'**EquiLiberté Info** venait présenter et dédicacer ses bandes dessinées, et la seconde venait constater notre dynamisme et échanger sur nos coopérations futures en faveur de la préservation des chemins de randonnée.

Trophée Guy Bouillaud

Avec émotion nous avons remis le Trophée "Guy Bouillaud" à notre Ami Christian Blanloeil qui, au travers de sa structure professionnelle dans l'Indre, met à cheval des handicapés. Il a imaginé des selles et harnachements ainsi que des moyens de levage adaptés à ce public pour lui apporter les joies de l'équitation alors que ces personnes n'ont généralement la possibilité de se déplacer qu'en fauteuil roulant. C'est avec fierté et sensibilité qu'il nous a précisé transmettre cette précieuse récompense à l'association qui encadre ces handicapés, ne souhaitant pas se l'approprier.

Puis la roue tourne, l'année 2017 avance lentement et nous pensons qu'il nous reste encore quelques sorties automnales avec tous les charmes de cette saison pour en profiter largement.

Toutefois, il nous faut penser à nos obligations associatives et conclure notre saison 2016/2017 par notre Assemblée Générale, laquelle est prévue le 2 décembre 2017 au même lieu que l'an dernier. Ce sera l'occasion d'échanger entre autres avec vous sur les thèmes développés dans cet Editorial et, vous recevrez en temps utile votre invitation pour cette rencontre où nous vous espérons nombreux. Ceux qui ne pourront y participer, auront sans doute la possibilité de fréquenter les salons équestres de Lyon en octobre 2017, d'Angers en novembre 2017 et Avignon en janvier 2018 où nous serons également présents.

Nous profiterons alors de cette période hivernale pour déjà nous projeter vers l'année 2018 et nos futures randonnées et manifestations ou rassemblements en tous genres. Ce sera le moment de finaliser nos parcours individuels ou collectifs, de préparer nos rencontres nombreuses comme en cette année 2017, d'entrer dans toutes nos démarches administratives ou de négociations relatives à la protection de nos chemins de randonnées et de nouer tous les contacts nécessaires avec l'ensemble des élus responsables de cette compétence liée au tourisme vert.

Michel BAZIN . Votre Président



DÉCLARATION DES RANDONNÉES

Le "décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives" modifie les dispositions précédentes concernant les déclarations en préfecture.

Toutefois, en ce qui nous concerne, ce texte ne change pas grand-chose. Il touche, essentiellement, les compétitions sportives et, notamment, celles avec des véhicules à moteur.

La nouvelle rédaction de l'article R. 331-6 stipule que :
Sont soumises à déclaration les manifestations sportives qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances et qui :

1. Soit constituent des épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance ;
2. Soit constituent des manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance comptant plus de cent participants.

De plus, le premier alinéa de l'article R. 331-8 est remplacé par les dispositions suivantes :

L'organisateur d'une manifestation mentionnée au 2° de l'article R. 331-6 dépose une déclaration, au plus tard un mois avant la date de l'événement, auprès du préfet territorialement compétent.

Pour les manifestations se déroulant à l'intérieur du territoire d'une seule commune, la déclaration est faite auprès du maire ou, à Paris, du préfet de police.

Les seules dispositions notables, qui intéressent la randonnée, sont donc que :

1. la déclaration est obligatoire pour les «manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance comptant plus de cent participants» sans distinction (auparavant «de plus de 75 piétons, de plus de 50 cycles ou autres véhicules ou engins non motorisés et de plus de 25 chevaux ou autres animaux») ;
2. si la manifestation se déroule sur une seule commune, la déclaration est faite auprès du maire.

Pour une fois, la simplification en est vraiment une !

Rémy Guillon

Juillet 2017

15^{ème} édition

Les randonneurs équestres se sont donné rendez-vous à Vimoutiers, dans le Pays d'Auge. Belle région de Normandie, pays de cheval, du camembert, du cidre et du Calvados.

Frédéric et Christine avec leurs assistants ont grandement œuvré et se sont démenés pendant plus d'un an pour préparer cet événement.

Les attentes de chacun étaient grandes et les organisateurs ont été à la hauteur. 350 randonneurs équestres, dont une cinquantaine d'attelages, se sont déplacés.

Certains venaient de loin : de Belgique (en couple), d'Alsace et du Centre France (entre amis), d'Aquitaine (en famille). Melting-pot national autour du cheval.

Dès le jeudi après-midi, le plus gros des troupes était sur place.

Le site est apprécié, propre, bien herbé et bordé par le ruisseau, "la Vie".



Ils n'ont pas été déçus. Des circuits de plusieurs distances étaient proposés. Tous ont pu ainsi chevaucher à leur rythme. Les chemins étaient d'une qualité irréprochable.

L'équipe de nettoyage a fait un travail énorme en amont. Le balisage était sans faille. L'intérêt touristique et la mise en valeur de cette région a été très apprécié avec un passage attendu dans le village de Le Sap, dont les belles demeures normandes avec leurs colombages embellissent le parcours. De beaux gués ont permis aux chevaux de se rafraîchir car les températures étaient élevées. Chaleur et soleil étaient au rendez-vous mais les chemins sont bordés par des arbres, créant ainsi une cathédrale naturelle au-dessus des têtes. Cette ombre a apporté la fraîcheur nécessaire au confort de tous.

Les accompagnants ont profité de ce déplacement à Vimoutiers pour visiter les alentours.

Le Pays d'Auge mérite vraiment le détour avec les paysages bucoliques du patrimoine de la Suisse Normande.

Des retrouvailles

Avec le foin qui sent bon, la première impression annonce un week-end réussi.

L'installation dans les grands paddocks est rapide.



Une réussite

La ville de Vimoutiers a mis toutes ses installations à disposition de tous les randonneurs.

L'immense salle de fête en plein centre ville a pu accueillir tous les cavaliers, meneurs et visiteurs pour les traditionnels repas festifs.

La dégustation des spécialités et boissons régionales fut très appréciée. Le musée du camembert nous a ouvert ses portes pour différentes informations et savoir-faire.

Le dimanche matin, le défilé de l'ensemble des participants a créé une vive émotion. Bien organisé dans toute la cité, fluide, calme, coloré et admiré par une foule nombreuse venue apprécier "ces envahisseurs d'un week-end", le passage devant la maison de retraite et l'hôpital fût particulièrement apprécié par les pensionnaires qui, l'espace d'un instant, ont pu faire un petit retour dans le passé. Leurs sourires et applaudissements ont fait chaud au cœur.

Ce Rassemblement **EquiLiberté** 2017 réussi restera dans les souvenirs de nombreuses personnes.

Merci à toute l'équipe organisatrice et à tous les bénévoles, ainsi qu'à la ville de Vimoutiers.

Rendez-vous l'année prochaine, pour d'autres découvertes dans le Berry.

Martine Bormans . Jacques Lалуque

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs



Angélique et Louise à Vimoutiers

Elles ont respectivement 15 et 13 ans, sont cavalières d'extérieur, ont déjà fait de la rando, mais jamais en autonomie.

Elles relèvent le défi, et à leur demande, la rando est organisée, destination : le Rassemblement National **EquiLiberté**, à Vimoutiers dans l'Orne.

L'équipe est donc composée de :

2 jeunes : Angélique 15 ans et Lise 13 ans

2 adultes : Loïc et Christian

5 Chevaux, dont 1 cheval de bât

(le matériel et la nourriture).



Dimanche 02 juillet 2017

Nous arrivons au gîte de la Groie à Sillé le Guillaume (72) qui sera notre point de départ. Les chevaux sont mis en champ. Angélique et Lise gardent nos compagnons pendant que Loïc et Christian emmènent les véhicules à Vimoutiers.

Le soir est consacré à la préparation du matériel et aux différentes mises au point. La veillée se fait au feu de bois, comme la cuisine, le tout en compagnie de "Mimie", petit chaton trouvé par les filles et que nous ne pourrions malheureusement pas emmener à leur grand dam.

Lundi 03 juillet 2017

Réveil à 6h30, tout le monde a bien dormi malgré l'impatience de partir, Loïc nous prépare le petit déjeuner avec tartines grillées, s'il vous plaît. La mise en place des bagages sur les chevaux prend un peu de temps, surtout pour équilibrer l'ensemble.

Enfin tout le monde est prêt, le départ est donné et nous commençons la rando par le contournement du Lac de Coco Plage et la forêt de Sillé, de magnifiques chemins et un temps exceptionnel.



Tout le monde apprend à se connaître, soi-même et le groupe. Les chevaux vont bon train, quelques arrêts pour les derniers réglages et le sourire et le plaisir s'installent.

Nous traversons les villages de Mont-St-Jean, St George-le-Gautier et bivouaquons à St Paul du Gautier.

L'apprentissage se fait tranquillement, desseller les chevaux, les faire boire et manger, préparer le bivouac, se laver et enfin faire le feu pour le repas.

Tout le monde est bien fatigué après cette journée et toutes ces émotions, il est l'heure de se coucher.



Les chevaux sont sellés, avec déjà beaucoup plus de facilité et notre cheval de bât suit maintenant tout le monde sans être attaché. Le temps est encore très beau et sera très chaud toute la journée. La traversée des Alpes Mancelles est magnifique et l'on va de découverte en découverte, tant au niveau du relief que du paysage. Chacun appréhende à sa façon les difficultés et la fatigue, mais le moral est bon et le plaisir de randonner toujours intact. Enfin sous la chaleur écrasante un peu de rafraîchissement.



A St-Léonard-des-Bois, très beau petit village, nous nous sommes ravitaillés en pain et avons profité de cette halte pour boire un coup et manger un gâteau, en l'honneur de l'anniversaire de Lise, qui fêtait ses 13 ans.

Nous passons St-Céneri et bivouaquons à St-Denis-sur-Sarthon.

Les filles et Loïc aussi sont au top, le bivouac se dresse très rapidement, tout le monde sait ce qu'il a à faire, le matériel est très bien rangé (indispensable si on ne veut rien perdre ou s'il pleut ou si l'on doit partir en urgence.)



Mercredi 05 juillet 2017

Le temps s'annonce encore très chaud, on souffrira d'ailleurs de la chaleur et des attaques incessantes de taons.

La nuit fut bonne, malgré des chevaux qui se sont détachés, mais rien de grave, demain on apprendra à faire des nœuds simples, mais qui tiennent.

Cette journée fut très instructive, pour les cavaliers et les chevaux : des passages techniques, des traversées de villes et grandes routes au milieu d'une circulation très dense, et cerise sur le gâteau, le croisement de 2 convois exceptionnels avec nous au milieu, un peu de stress mais un bel apprentissage.

Très peu d'eau pour rafraîchir les chevaux, donc nous donnons à boire dès que nous en trouvons, au cas où ce soir nous en manquerions, car c'est le propre de la rando en autonomie : ne pas savoir à l'avance où l'on sera et ce qui se passera.



Les filles s'intéressent à la topographie et aux repères géologiques, Loïc s'essaye à la carte IGN. Repos bien mérité, le midi au bord de l'eau et baignade ...





Forêt, forêt, que j'aime ta forêt....
Le bivouac est finalement installé à La Chapelle-Près-Sées.

Jeudi 06 juillet 2017

La nuit fut bonne. Au réveil les visages sont fatigués. Le 3ème jour est toujours éprouvant.

Les filles mettent un moment à se lever, mais finalement avec un bon petit déjeuner tout va mieux.

L'esprit rando est toujours là. Les habitudes se mettent en place et le rituel de préparation des chevaux est bien rodé. Je suis impressionné par Angélique et Lise, aucune ne se plaint et leur enthousiasme et leur envie d'apprendre font plaisir.



Nous ravitaillons en nourriture et faisons une halte rafraîchissante, avec visite de la très belle ville de Sées. Les chemins sont ombragés, et nous attaquons en direction du Haras du Pin.

Belle journée encore très chaude, changement de paysage avec beaucoup plus de plaine et moins d'ombre.



Nous arrivons en vue du Haras du Pin où nous passerons la nuit, magnifique endroit mais pas destiné du tout à la randonnée : pas d'eau, ni barre d'attaches et finalement nous bivouaquons derrière le parking, à côté d'un grand panneau "Interdit aux chevaux", le comble.



Vendredi 07 juillet 2017

La nuit fut chaude mais reposante. Le rythme est pris. Après un bon petit déjeuner, nous reprenons la route en direction du Pays d'Auge.

Un paysage et des reliefs avec d'importants dénivellés, vraiment surprenants et magnifiques. Nous n'imaginions pas la Normandie comme ça.



Traversée de la forêt d'Écouve et finalement bivouac à Camembert, ce qui nous permet de faire la grasse matinée et d'avoir 10 km avant l'arrivée à Vimoutiers.

Samedi 08 juillet 2017

Le lever se fait vers 8h30 pour un départ vers 9h30, car aujourd'hui nous ne sommes pas pressés et nous avons rendez-vous avec Michel Huart, son épouse et la femme de Loïc pour pique-niquer ensemble.

Vers 13h00 nous avons le plaisir de retrouver Michel et ces dames. Nous partageons un bon pique-nique bien à l'ombre, avec l'apéro en prime et bien frais.



Vers 15h00, nous repartons pour l'étape finale avec une arrivée vers 16h00 à Vimoutiers, où nous installons notre campement. Le soir nous participons au repas de gala, où nous rencontrons nos amis cavaliers, avec qui nous partageons un très bon moment. Un grand merci à toute l'équipe d'organisateur.

Dimanche 09 juillet 2017

Après une bonne nuit, nous clôturons cette belle rando Normande par le défilé en la belle ville de Vimoutiers.

En conclusion, une très belle rando, où tout le monde a trouvé ce qu'il cherchait, avec de bons souvenirs plein la tête et une expérience enrichissante.

Angélique, Lise, Loïc et Christian, vous disent à bientôt sur nos chemins.

Christian Michel **EquiLiberté 49**



**Le 2^{ème} salon duCheval à Angers :
un Rendez-vous à ne pas manquer
les 10, 11 & 12 novembre 2017**



LE TROPHÉE GUY BOUILLAUD

À notre Ami Guy Bouillaud

Le Trophée Guy Bouillaud a vu le jour en 2015, sur une initiative de Michel Bazin, président d'**EquiLiberté**, la Fédération Nationale des Randonneurs Équestres. Ce trophée a pour objet de distinguer tout produit lié au tourisme à cheval et correspondant aux valeurs véhiculées par Notre Ami Guy Bouillaud. Il est décerné en l'honneur de l'immense tâche accomplie par celui-ci en faveur du tourisme équestre.



Guy Bouillaud nous a quitté le 8 avril 2014, des suites d'un terrible accident de la route. Il était passionné de randonnée à cheval, amoureux des grands espaces, engagé dans le développement du tourisme équestre, il a été le cofondateur d'**EquiLiberté** en 2002. **EquiLiberté** se devait de rendre hommage à Son Ami.

Christian met à disposition de ses visiteurs de nombreuses activités équestres (randonnée et balade à cheval, cours d'équitation, attelage, pension pré, location de roulotte) et également des jeux de plein air (parcours aventure dans les arbres, paintball, bubble football).



À "Laleuf Loisirs", c'est l'aventure aux portes du parc de la Brenne ! Ce parc de la Brenne qui aura le privilège de recevoir le 16^{ème} rassemblement national d'**EquiLiberté** les 20, 21 et 22 juillet prochains. Christian Blanloeil étant également président d'**EquiLiberté** 36, sa maîtrise dans l'organisation de telles manifestations nous promet un rassemblement de grande envergure ! À bientôt sur les chemins de Mézière-en-Brenne ...

Guy Jugé (Vendée)

ADHÉSION ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les adhésions pour 2018 seront ouvertes dès le 1er octobre
Rendez-vous sur le site <http://equiliberte.org/adherez-a-equiliberte>



ASSOCIATIONS: adhésion 36€

Toute association relevant de la loi de 1901, peut adhérer à **EquiLiberté** sous réserve que ses statuts comportent tout ou partie des points suivants : randonnée à cheval ; activités équestres dominantes ; activités de pleine nature ; défense de chemins et du patrimoine historique, naturel ; activités de loisir ; capacité à ester en justice. Ces statuts sont vérifiés par le service "adhésion des associations" qui, en cas de clause(s) non conforme(s), propose à l'association de se mettre en adéquation, dans le délai d'un an. À défaut, le Conseil d'Administration peut refuser l'adhésion.

Pour bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile offerte gratuitement avec son adhésion, l'association doit :

-  pratiquer une activité de loisir. Les activités professionnelles et les compétitions sont exclues de la garantie d'assurance ;
-  mentionner, clairement, son adhésion à **EquiLiberté** en particulier lors des manifestations qu'elle organise. À défaut, l'association et/ou la manifestation ne sera pas assurée ;
-  compter 5 de ses membres, au moins, en tant qu'adhérents à **EquiLiberté** pour l'année en cours.

Le Conseil d'Administration pourra permettre à une association de bénéficier de l'assurance, même si la condition de 5 membres n'est pas respectée, s'il s'agit :

-  d'une association primo adhérente, mais seulement pour sa première année d'adhésion ;
-  d'une association de moins de 10 membres à condition qu'au minimum la moitié de ses membres dont un membre du bureau, soient adhérents à **EquiLiberté**.

INDIVIDUELS

Tous les tarifs d'adhésion et d'assurances restent inchangés :

Adulte . 22 € - Jeune : 15 €

Alba et Carole

Le 29 avril dernier, je suis partie seule en compagnie de mon cheval de cœur Alba, hongre lusitanien de 15 ans, sur les chemins en direction de Biscarrosse, depuis le nord-est de la France, la Moselle.

Je ne suis pas partie sans appréhension d'autant que je voyageais seule, avec pour simple compagnie et surtout compagnon Alba. Je randonne depuis maintenant une bonne vingtaine d'années, mais le plus long voyage que j'ai effectué a duré 9 jours et en compagnie de deux copines cavalières, depuis la Moselle jusqu'à dans le Bas-Rhin.

Ce voyage me tentait depuis quelques mois déjà d'autant qu'Alba entraînait dans sa 15ème année et commençait à montrer des signes d'arthrose. Je me suis juste dit que si ce voyage n'avait pas lieu bientôt, je ne pourrais plus le faire en sa compagnie.

Après quelques questions administratives (surtout professionnelles...), je fais le tour du matériel nécessaire à ce voyage. Il n'y avait pas grand-chose à rajouter (surtout à supprimer...) mais certaines à améliorer, le premier souci étant le moyen de contention d'Alba. Durant quelques semaines, je l'ai entraîné à la longe et aux entraves. Les entraves, contrairement à ce que j'avais pensé vu son tempérament, a été, au final la chose la plus aisée à enseigner. Quant à la longe, ça n'a pas été chose facile et malgré l'entraînement, il paniquait une fois la longe prise dans ses postérieurs. On verra en route ! J'emporte les entraves et la longe.

Ensuite, le tri des affaires ... Voyageant sans cheval de bât, il fallait faire un gros tri. Liste de fringues franchement apurée ! Il fallait parer au plus essentiel et au final, on y parvient.

Les affaires de couchage, tente comprise, quelques provisions, affaires de toilette, trousse de secours humaine et équine, trousse de maréchalerie, popote, des habits à double emploi, tout doit rentrer dans les sacoches !

Le jour J est arrivé, le 29 avril 2017

Une amie m'a accompagnée les deux premiers jours, puis le voyage a continué en solo. Je me suis sentie comme lâchée dans le vide, à l'aube du 3ème jour. "Où vais-je dormir ce soir ?? "

Aucune étape ou presque n'était définie, volonté personnelle. Je voulais vivre la vraie aventure. Nous sommes en France, quelle difficulté pourrais-je bien rencontrer ?? Je n'en voyais pas en fait... à l'exception de LA mauvaise rencontre ...

Se mettre en route

Il a fallu 3 semaines pour nous mettre "en route", tant physiquement que psychologiquement et surtout au point de vue organisation. La solitude n'a pas été un obstacle d'autant que les rencontres se multiplient au fil du voyage. Les gens vous abordent et vous posent souvent les mêmes questions mais on y répond toujours avec le plus grand des sourires !

Alba, quant à lui, a toujours marché d'un bon pas et le lien que l'on tisse avec son cheval au cours d'un voyage est juste extraordinaire. On devient son référent et parfois j'avais de gros scrupules de le laisser en boxe, une nuit durant, alors que je logeais chez l'habitant. Il manifestait clairement, non pas son mécontentement, mais comme une forme d'abandon ; il hennissait dès qu'il m'entendait ou qu'il me voyait, il galopait à ma rencontre, il dormait toujours la nuit, en bivouac, à côté de ma tente et me répondait d'un petit hennissement lorsque je l'appelais, la nuit, comme pour dire : "oui, je suis là !". Trouver un paddock n'a finalement pas été un gros souci durant tout le voyage, même s'il fallait parfois partager la pâture avec des vaches. Ou on est voyageur ou on ne l'est pas et là, je dois avouer qu'Alba a prouvé qu'il s'adaptait à n'importe quelle situation, même le fait d'être attaché la nuit sur une ligne d'attache.

Le rythme que j'ai adopté était : marcher 6 jours durant puis deux nuits de repos. Je cherchais un endroit confortable pour Alba et pour moi, histoire de bien regonfler les batteries et hop ! on repart !

J'avais tout de même une crainte avant le départ : moi qui suis une épicurienne, j'adore manger, boire un bon petit verre.



Et bien, je n'ai jamais eu de soucis d'approvisionnement malgré mes pauvres réserves.

Et d'ailleurs, souvent les gens qui vous accueillent, vous offrent de quoi vous restaurer durant un ou deux jours, il suffit d'avoir de la place dans les sacoches ! pas toujours évident ...

Les premières semaines ont été difficiles question météo. On s'est réveillés quelquefois dans une tente aux parois gelées. Mais les propositions de couverture, de sac de couchage, de douches, de lessives n'ont pas manqué et on se sent franchement chouchoutés. Ça en devient presque gênant sans compter les repas du soir et des petits déjeuners offerts. Certains centres équestres ont même refusé un règlement quelconque ...

Et rencontre enfin de Claude Mabit. Les conversations téléphoniques n'ont pas manqué mais il fallait bien un jour se rencontrer. Merci encore pour votre accueil Claude et Michèle !

Maintenant, voyager seule au féminin a très certainement quelques avantages, j'en suis certaine.

Alors la mauvaise rencontre ??

Et oui, elle a bien eu lieu ...

On fait confiance à une personne vivant seule, qui vous propose le gîte et de surcroît d'un certain âge. Ça a été mon erreur ... Alors, si je peux donner un conseil féminin : refuser toutes propositions de logement chez un homme seul. Je suivrai désormais cette devise.

Après 1600 km et 14 départements traversés, nous avons atteint notre but le 2 juillet, les pieds dans l'océan atlantique !



Que retenir de ce voyage ?

Déjà que le premier voyage a un gros avantage : il n'a pas de fin. Une fois les pieds à la maison, on ne pense qu'à une chose : améliorer le matériel et préparer le prochain...

Sinon que voyager seule au féminin est possible. Il faut être vigilant, certes, mais il ne faut pas hésiter à se lancer dans l'aventure.

J'ai découvert une belle France et très accueillante. Les gens offrent souvent bien plus que ce que l'on ne demande et il faut se contenter de ce que l'on vous propose. On découvre la liberté... on se sent libre. Je n'ai jamais ressenti une telle sensation. Et le voyage continue, la destination de notre prochaine escapade prend forme, probablement hors de nos frontières, bien qu'elles soient très proches de la Moselle ...

Carole Karnath



On a plein d'idées à partager

La Creuse n'a rien à démontrer mais espère donner l'exemple pour la mise en valeur de son patrimoine rural et historique à découvrir le long de ses chemins.

Il y a déjà dix ans, les maires du canton de La Souterraine ont respectivement pris la décision de réhabiliter les chemins communaux. Il s'agit là d'une mission collective sur les dix communes cantonales.

Chaque maire inscrit le ou les chemins à ouvrir et à remettre en service. Toutes les associations sensibles à la fréquentation de ces voies, se retrouvent traditionnellement, le dimanche de Pentecôte. La date est inchangée depuis une décennie.

Marcheurs, Equestres, "VTT", motos sont au rendez-vous. Ce ne sont pas moins de 50 bénévoles qui se retrouvent sur le chantier. Chacun équipé de son petit équipement, coupes branches, barres à mine, fourches, pioches, tronçonneuses, élagueuses, rentrent en force dans les broussailles.

Vers 10 heures, la tradition veut que tous ces joyeux volontaires se retrouvent dans la bonne humeur autour d'un casse-croûte.

Cette collation nous est offerte par les Etablissements Leclerc de La Souterraine. Tous bien restaurés et abreuvés, l'ouvrage avance à une vitesse fulgurante.

Pour les nouveaux venus, c'est l'occasion de faire connaissance et de se familiariser avec l'ouvrage. Il arrive parfois que les mêmes personnes arrachent la même branche, tels des chiens avec un os.

Tout cela pour dire que tout se passe dans une bonne ambiance et une grande convivialité.



Enfin, c'est le 1^{er} dimanche du mois d'octobre qu'une randonnée est organisée sur Saint-Maurice-la-Souterraine.

La mairie du lieu organise les parkings et offre le café matinal.

Chaque année plus de cent participants assistent à cette manifestation pour laquelle ils ont œuvré six mois avant.

Les différentes associations ont établi leur propre itinéraire afin de ne pas importuner les différentes disciplines.

Cela va de 10 à 15 km pour les marcheurs à 90 km pour les motos tout terrain et une trentaine pour les chevaux et attelages. En fin de journée lorsque tous se retrouvent dans une bonne ambiance et une grande fatigue, ce sont les projets pour un nouveau

chemin à découvrir et entretenir l'année suivante.

Le pli est pris.

Qui a dit que la Creuse était un trou perdu !

En Creuse "bof" il n'y a rien à voir !!

Ce n'est pas vrai et en plus on a plein d'idées à partager.

Jacques Laluque

Déclaration de détention et Registre d'élevage

LES SEULES OBLIGATIONS LEGALES

1. Tous les équidés doivent être identifiés, inscrits au SIRE et pucés.
2. Suivant l'arrêté du 23 juillet 2012, un vétérinaire sanitaire (habilité par la DDPP) doit effectivement être déclaré à partir de la détention de 3 chevaux.
3. De même le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 oblige à signaler les lieux de détention d'équidés. Il s'agit d'indiquer aux haras les lieux où peuvent être accueillis des équidés, ainsi que le nom du responsable. Il est donc important également pour les gîtes ou relais-amis d'accomplir cette démarche très simple et gratuite qu'on peut faire par internet en allant sur le site des haras :

<http://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/>

4. **Pour le registre d'élevage** une lecture erronée des textes de loi fait dire à l'IFCE qu'il est obligatoire pour **tous** les équidés.

Cette interprétation, si elle était exacte, obligerait également tout détenteur d'une poule, d'un lapin ou même d'un poisson à tenir un registre d'élevage.

Or l'article L 234-1 du code rural précise qu'il doit être uniquement tenu pour :

"les animaux dont la chair ou les produits doivent être cédés en vue de la consommation".

Ainsi ce sont principalement les structures professionnelles qui sont concernées et **le registre d'élevage n'est donc pas obligatoire pour des animaux qui ne sont pas destinés à la cession** (vendus ou donnés) **pour consommation**.

En corollaire, un animal pour lequel on ne peut produire le registre d'élevage ne pourra être accepté à l'abattoir et sera dirigé vers l'équarrissage.

Toutefois, pour éviter toute discussion inutile avec le contrôleur éventuel, il est conseillé de remplir, dans le document d'identification de l'équidé, le formulaire de suivi médicamenteux en choisissant l'exclusion totale de la consommation humaine.

Bernard Dupuis



EquiLiberté National

à la Maison Familiale Rurale . Route de Brou
37800 – NOYANT DE TOURAINE



FORUM : 1/12/17

thème : chemins ruraux en danger avec le CODEVER



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 2/12/17

**Vous avez la possibilité de vous loger sur place pour la nuit du 1 au 2/12 à la MFR
Il vous faut en avvertir Florence au 02 40 50 72 16**

Chères adhérentes et adhérents

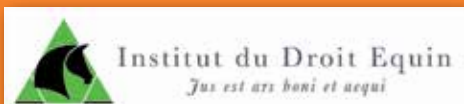


Vous recevrez très prochainement une Lettre d'Info vous permettant de lire le condensé du Conseil d'Administration d'EquiLiberté National du 26 août 2017



Si vous avez besoins de renseignements complémentaires concernant votre assurance, voici un modèle de lettre que vous trouverez sur :

<http://equiliberte.org/les-infos-pratiques/les-assurances/7-modele-de-lettre-assureur>



Grâce à l'adhésion d'EquiLiberté National à l'Institut du Droit Équin, vous avez reçu dernièrement une Lettre d'Info sur les sujets suivants :

Responsabilité maréchal ferrant, responsabilité propriétaire d'un animal échappé, évaluation des qualités lors de l'achat d'un cheval

Grâce à une nouvelle collaboration avec l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), l'IDE animera des webconférences

Prochaine date : mardi 24 octobre 2017 de 11h30 à 12h

sur le thème "Le contrat de pension d'un équidé : contenu et responsabilité"

N'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous. Cavaliers, propriétaires, écuries, centres équestres, vétérinaires ou maréchaux-ferrant par exemples sont autant de personnes susceptibles d'être intéressées par les questions qui seront développées.

Plus de détails et inscriptions via le lien suivant :

<http://www.ifce.fr/ifce/connaissances/webconferences/>



Equichemins

**est intégré et opérationnel dans le site equiliberte.org
à l'adresse suivante : <http://equiliberte.org/equichemins>**



Assurance Vol de Chevaux

**Pour répondre à une demande de nos adhérents :
notre assureur Equitanet nous informe que l'assurance
"Mortalité, Invalidité des chevaux et Frais Vétérinaires"
comporte une garantie "vol" des animaux.**

**Si la demande est urgente, il est possible de contacter
directement, de la part d'EquiLiberté, Emanuelle Panisset
ou Delphine Plassard au 04 74 63 83 32.**

La myopathie atypique

La myopathie atypique des chevaux est une maladie très sévère qui affecte les chevaux vivant au pré. Elle se manifeste surtout à l'automne, et au printemps. Elle est souvent mortelle, mais des chevaux peuvent s'en remettre sans séquelles apparentes. C'est une maladie non contagieuse, rencontrée depuis quelques dizaines d'années. Elle peut affecter plusieurs chevaux dans un même groupe.

La Cause

La maladie est causée par les graines et les plantules d'un érable, surtout l'érable sycomore, mais aussi l'érable négundo.



Les fameuses graines dites "hélicoptères" ont la forme d'une ailette et contiennent des toxines. Ces érables ne se trouvent pas forcément dans les pâtures des chevaux, mais peuvent être distants jusqu'à 200 m, et les graines sont transportées par le vent. Tous les équidés de tout âge sont sensibles à la maladie, chevaux, ânes et mules, mais les jeunes chevaux et les âgés sont plus sensibles.

Les toxines attaquent le métabolisme des lipides des cellules musculaires. Il en résulte une accumulation de produits de dégradation des molécules du métabolisme énergétique dans le sang. Les muscles manquent d'énergie, les cellules musculaires se détériorent et libèrent dans le sang la myoglobine, une molécule qui teint les urines en rouge.

Les muscles de la posture, les muscles cardiaques et les muscles respiratoires sont les plus atteints.

Les Symptômes

Des urines foncées. Le cheval est faible, déprimé.

Raideurs surtout de l'arrière-main, le cheval ne peut se lever, il reste couché sur le flanc.

Des troubles musculaires et de la transpiration.

Il peut y avoir des coliques, surtout causées par une vessie trop pleine.

Des difficultés respiratoires, une fréquence cardiaque élevée.

Une hypothermie dans la plupart des cas. Parfois le cheval est retrouvé mort sans signes antérieurs.

Le Traitement

Il n'y a pas de traitement spécifique de la myopathie. Tous les traitements visent à soutenir les fonctions métaboliques, limiter l'aggravation de la destruction musculaire, réduire la souffrance. Une prise de sang est nécessaire pour identifier les mesures spécifiques nécessaires, et pour donner un pronostic vital.

Un traitement augmente les chances de survie, mais la mort est fréquente. Le pronostic est mauvais dans le cas du cheval qui reste couché, si on a une constatation de grandes désordres sanguins, en présence de problèmes respiratoires et cardiaques. Les chevaux obèses semblent moins affectés.

Si un cheval est atteint dans un lot, surveillez les autres, éventuellement faites faire une prise de sang.

Généralement il n'y a pas de séquelles après guérison.

Prévention

Retirer les arbres toxiques.

Retirer des pâtures à risque (érables dans le voisinage) les chevaux en automne et au printemps.

Donner des fourrages et un complément en quantité suffisante.

<http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/maladies/maladies-non-infectieuses/myopathie-atypique.html?L=0>

<http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/>

<http://www.favv.be/santeanimale/myopathie-atypique/>

Martine Bormans

Le Millepertuis

Les plantes toxiques en général

Qu'en est-il pour nos chevaux :

Dans la nature en liberté les chevaux savent très bien reconnaître les plantes qui sont mauvaises pour eux tout comme les bonnes plantes nécessaires à leur santé.

D'ailleurs, à l'état sauvage les chevaux se

vermifugeront dès qu'ils en ressentiront le besoin avec des plantes bien spécifiques. Ce comportement est inné chez les chevaux.

Alors pouvons-nous leur faire confiance ?

Oui en général.

Mais des chevaux renfermés

dans un enclos où il n'y aura plus rien à manger, par faim ou par ennui pourront être amenés à goûter à la plante toxique. La plupart d'entre eux après avoir goûté ne se risqueront pas à en consommer davantage surtout si du foin en grande quantité est à leur disposition. Mais le risque 0 n'existe pas. Donc vigilance. Le plus ennuyeux ce sont ces plantes qui se retrouveraient dans le foin, certaines restent toxiques même séchées. Une fois séchées, les chevaux ne reconnaissent pas ces plantes et les consomment.



Le millepertuis fait partie de ses plantes

Le Millepertuis ou *Hypericum perforatum* en latin, est une plante aux fleurs d'un jaune vif, à cinq pétales, en forme d'étoile.

Il existe de nombreuses espèces de Millepertuis (environ 400 !), dispersées dans le monde entier.

Nous n'allons nous intéresser qu'à l'espèce la plus commune en Europe : le mille perthuis commun.

Le millepertuis est une plante héliophile (qui aime le soleil), il craint l'ombre et l'humidité.

On le trouve sur le bord des chemins et des forêts, dans les talus secs et les prairies. C'est une plante commune, facile à trouver et à reconnaître. Il est en pleine floraison au début de l'été.

Pour les chevaux et nous les humains le millepertuis est sans grand danger mis à part qu'il est photosensibilisant. Il n'est pas en vente libre en France. Il faut savoir que cette plante est fournie en pharmacie uniquement sous prescription médicale.

Pour le cheval : la toxicité

La substance l'hypéricine qui se trouve dans la totalité de la plante est absorbée par voie digestive et véhiculée par le sang jusqu'à l'épiderme où elle se dépose et subit, sous l'action de la lumière, une transformation chimique. L'apparition de symptômes survient si l'absorption est supérieure à 5% PV (poids vif du cheval) en moyenne, ou par accumulation sur plusieurs jours. Attention à certains chevaux à la peau rose (ex : les appaloosa sont très sensibles du fait de leur gène de dilution).

Même séchée dans le foin la plante reste toxique.



Symptômes et lésions

• Photosensibilisation primaire

ingestion massive de la plante et après un temps de latence très variable (quelques heures à quelques jours, les animaux présentent des troubles généraux (inquiétude, agitation, prurit intense...) puis locaux.

Les régions dépigmentées, à peau fine et glabre (taches de ladre des chevaux, oreilles, naseaux, pourtour des yeux, mangle, face interne des cuisses, anus, vulve) deviennent rouges, tuméfiés, douloureux.

On note l'apparition de croûtes noirâtres avec écoulement séreux. Parfois, évolution vers une kératinisation (processus par lequel les cellules épidermiques vivantes de la couche granuleuse se transforment en cellules squameuses mortes) ou vers des troubles nerveux graves avec convulsions voire coma si l'animal reste à la lumière.

Cette accumulation de pigments exogènes dans les tissus peut aussi être la conséquence d'une anomalie du système d'épuration de l'organisme du cheval.

En temps normal, le pigment libéré après la digestion est immédiatement intercepté par le foie où il est éliminé dans la bile. Lorsque ce système est défaillant le pigment se retrouve alors dans la circulation générale, puis dans les différents tissus. Cette photosensibilisation survient donc dans la mesure où le foie sature ou ne peut plus remplir ses fonctions d'élimination, et une atteinte hépatique est donc à suspecter. Les signes d'une défaillance hépatique incluent un ictère (coloration jaune du blanc de l'œil et des muqueuses).

Quand le diagnostic est posé :

Nous vous conseillons en premier lieu de contacter votre vétérinaire.



• Photosensibilisation secondaire

L'animal présente en sus des symptômes hépatobiliaires.

- Maintenez votre cheval à l'abri du soleil, à l'ombre ou à l'aide de couvertures ou masques adaptés (type anti-mouches).

• Sur un simple érythème

avec ou sans

cloques, vous pouvez appliquer une crème apaisante adaptée à la peau des chevaux.

Attention aux crèmes cosmétiques, qui peuvent contenir des substances allergisantes, comme les parfums, conservateurs... ils peuvent aggraver la situation. La Biaffine, l'aloë vera par exemple (de l'acide citrique y est souvent ajouté) et autres produits classiquement utilisés sur des brûlures ne doivent en aucun cas être appliqués sur le cheval s'il reste au pré la journée, même à l'ombre : vous empirerez la situation.

Attention aussi aux produits à base de millepertuis ou d'arnica, pourtant apaisant : tout comme la plante originelle, ils peuvent contenir des photosensibilisants.

• En cas de croûtes et d'ulcérations

de la peau, nettoyez avec précaution les zones atteintes. Appliquez une crème cicatrisante en couche épaisse (ex: Cutène). Ne réexposez pas la zone avant complète guérison

• En cas de lésions étendues ou généralisées

Une photosensibilisation par ingestion est fortement à suspecter. Appeler immédiatement votre vétérinaire et recherchez les causes possibles : médicaments, compléments alimentaires, ou plantes à risque dans les pâtures. L'élimination de l'agent causal est primordiale pour éviter récurrence ou rechute. Faites faire un bilan hépatique pour évaluer la fonctionnalité du foie. Cela permettra une prise en charge adéquate. En fonction de la sévérité de l'intoxication, un drainage hépatique pourra suffire, comme demander des mois de guérison. Certaines atteintes hépatiques peuvent être irréversibles.

Monique Benoiston



EQUITASSISTANCE : UNE ASSISTANCE QUI ASSURE

Depuis fin 2015, EquiLiberté propose à ses adhérents, de souscrire, à tarif réduit, une couverture «Assistance au transport des équidés» auprès d'Equitassistance, une société spécialisée dans ce risque. Chaque année, des améliorations des garanties sont incluses au contrat, sans augmentation de tarif.

Depuis septembre 2016, le délai d'immobilisation nécessaire pour accéder à l'ensemble des prestations a été réduit de 6 h à 2 h seulement. De même, les remboursements de frais, qui n'étaient pas possibles pour les immobilisations d'origine mécanique sur les véhicules VL de plus de 15 ans et les remorques ou véhicules PL de plus de 20 ans, sont désormais acceptés, les plafonds de remboursements étant simplement réduits de moitié.

Depuis septembre 2016, le délai d'immobilisation nécessaire pour accéder à l'ensemble des prestations a été réduit de 6 h à 2 h seulement. De même, les remboursements de frais, qui n'étaient pas possibles pour les immobilisations d'origine mécanique sur les véhicules VL de plus de 15 ans et les remorques ou véhicules PL de plus de 20 ans, sont désormais acceptés, les plafonds de remboursements étant simplement réduits de moitié.

Pour la campagne 2017/2018, une très grande innovation est insérée au contrat gratuitement. Une garantie «tous risques cheval» y compris inaptitude accidentelle couvre les équidés pour tous les dommages pouvant les atteindre au cours de l'assistance, même en l'absence d'accident caractérisé : incidents de chargement ou de déchargement, freinage brutal, chute dans la caisse, etc. Les souscripteurs d'un contrat Equitassistance peuvent bénéficier de cette garantie «tous risques cheval» pour leurs propres transports, sur simple demande. Le tarif est fonction de l'option de garanties choisie : 10 000 €, 20 000 € ou 30 000 € par véhicule. Par ailleurs, la couverture d'Equitassistance peut être étendue, en option, à TOUS LES PAYS Limitrophes + Pays bas, Portugal, Royaume-Uni, ainsi qu'à la Corse, avec des garanties quasiment doublées sur tous les plafonds d'interventions. Pour toute question sur les garanties et les tarifs, n'hésitez pas à contacter Equitassistance à l'adresse : contact@equitassistance.com ou sur <http://www.equitassistance.com>

**LA PAGE FACEBOOK D'EQUILIBERTÉ NATIONAL VOUS OFFRE
LA POSSIBILITÉ DE PUBLIER TOUTES VOS AVENTURES
DE RANDONNÉES ET TOUTES VOS MANIFESTATIONS.
PROFITEZ-EN !**

Contact Morgane Vanehuin : vanehuinmorgane@gmail.com

NOS PARTENAIRES NOUS FONT CONFIANCE



**Les sites equiliberte.org et equichemins : plus de 45 000 visites par mois
soit 1 500 visites par jour et plus de 3 500 000 pages vues en 1 an
(nous tenons les comptages officiels à votre disposition)**

N'hésitez pas à profiter de nos supports !

**Contactez : Michel Bazin par mail :
m.bazin@equiliberte.org ou 05 49 81 64 23**

VOUS CHANGEZ D'ADRESSE ?

DE RESPONSABLES ?

OU AUTRES MODIFICATIONS ?

Votre association vient de connaître des changements?

Nouveaux membres de bureau, nouvelle adresse,

nouveau mail,

nouveau site internet

ou nouveaux contacts téléphoniques ?

N'oubliez pas de modifier votre "profil" internet

ou de nous indiquer ces modifications.

**Pour toute actualisation,
merci de contacter notre secrétariat :**

Florence HEUZART

secretariat@equiliberte.org

tél : 02 40 50 72 16



Fédération Equiliberté Association loi 190

Déclaration 20.04.2004 . Modifiée le 05.01.2015 à Bressuire 79

N°ISSN : 2274-8245

siège social : 13 rue du Vieux Moulin . 79700 Saint Aubin de Baubigné

Journal gratuit Imprimé par IMAGES INNEES SARL 49 CHEMILLE